



**DECISION  
DS 2026-007**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DES GARDES  
DE DIRECTION**

Le Directeur du Centre Hospitalier de Montauban,

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé pris pour l'application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 6143-7, et D 6143-33 à D 6143-35 ;

Vu le décret n° 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Établissements mentionné à l'article 2 (1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 février 2021 portant désignation de **Monsieur Sébastien MASSIP** en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Montauban ;

Vu l'organigramme du pôle support du Centre Hospitalier de Montauban diffusé le 8 janvier 2026 par note de service NS 2026-001 et mis en ligne sur l'intranet et le site internet de l'établissement le 8 janvier 2026,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Délégation de signature est donnée aux personnels de direction suivants :

**Madame Marion BOUSQUET**, Directrice des Ressources Humaines et formation PNM,

**Madame Gwenaëlle BUATOIS**, Directrice des Affaires Médicales et du département coordination du GHT 82, coopérations, recherche et mécénat,

**Monsieur Patrice DE GASPERI**, Coordonnateur Général des Soins et Directeur de la Qualité, Gestion des Risques, Relations avec les Usagers et Parcours Patients,

**Madame Yasmina GAYRARD**, Directrice de l'Activité, Finances, contrôle de gestion et contractualisations,

**Monsieur Jean GAUCHIRAN**, Directeur du Patrimoine, Services techniques, sécurité, services numériques de territoire, projet Nouvel Hôpital et transformation écologique,

**Monsieur Jean-Christophe QUOD**, responsable PCRA, transformation et préfiguration numérique du Nouvel Hôpital,

**Madame Hélène REGAN**, Directrice des achats, approvisionnement, logistique,

**Madame Hélène MALTERRE**, Directrice en charge de mission transversale dont l'actualisation du règlement intérieur,

**Madame Christiane PABAN**, Directrice de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé,

**ARTICLE 2**

Les personnels de Direction reçoivent délégation de signature à l'effet de signer, pendant leur période de garde :



- Les actes administratifs et notamment l'admission des patients sur décision du Représentant de l'Etat ou en hospitalisation à la demande d'un tiers,
- Tous actes liés à la prise en charge des patients sans leur consentement dans l'établissement,
- Tous actes et correspondances liés aux interactions avec le Juge des Libertés et de la Détenion,
- Les dépôts de plainte et tout document relatif à une enquête judiciaire (réception des réquisitions, des ordonnances ou commissions rogatoires),
- Les assignations,
- Actes relatifs aux prélèvements d'organes et les formulaires du registre national des refus dans les conditions prévues au Code de la Santé Publique,
- Tous actes relatifs à l'admission d'un patient,
- Tous actes et correspondances liés aux interactions avec le Procureur.

### **ARTICLE 3**

La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Montauban.

Les délégataires en sont informés par le Secrétariat de Direction.

La présente décision est communiquée au Conseil de Surveillance et transmise au Trésorier du Centre Hospitalier de Montauban.

La présente décision est publiée sur le site internet de l'établissement la rendant consultable.

### **ARTICLE 4**

En application des articles R421-1 R421-7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.

Fait à Montauban, le 12 janvier 2026

Le Directeur,

Sébastien MASSIP

